

Déclaration liminaire du Snec-CFTC à la CCM du 13 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Président de la commission consultative mixte,
Mesdames et Messieurs les membres de la CCM,

La CCM de ce jour a pour principaux sujets les promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2023.

Dans les établissements agricoles privés, ces résultats, rendus plus tardivement qu'habituellement, sont très attendus. En effet, ces changements de grades sont considérés par les professeurs en milieu et fin de carrière comme des promotions qui valorisent leur investissement et les compétences acquises depuis de nombreuses années.

Nous, représentants du Snec-CFTC, faisons la demande que l'examen des prochaines promotions surviennent avant la fin de l'année scolaire 2023/2024 pour éviter des décalages financiers qui auraient des impacts sur les montants d'imposition des agents.

Concernant la classe exceptionnelle, nous souhaitons attirer l'attention des chefs d'établissements qui rendent un avis décisif dans la promotion des enseignants. Au vivier 2 en particulier, alors qu'il n'y a pas de quota, certains avis ne sont pas justes au regard de la qualité des missions et des projets réalisés par certains collègues tout au long de leur carrière.

Alors que le métier et que la conjoncture sociale sont difficiles, même si tous ne pourront pas être promus, un avis « excellent » est une reconnaissance dont ils ont bien besoin. Reconnaissance qui contribue à les garder motivés face aux apprenants.

Pour terminer, nous vous transmettons la demande des enseignants contractuels de droit public d'être davantage informés sur le calendrier des mises en paiement des primes, avancements, heures supplémentaires, et autres émoluments.

Cette communication les rassurerait et leur donnerait une meilleure visibilité sur l'étalement et l'organisation des échéances pécuniaires. Les enseignants ont besoin de sentir que le Ministère se préoccupe de leur évolution dans l'enseignement agricole privé.

Nous vous remercions de votre attention.

Stéphane PRUDET et Ludovic Valérino
Délégués nationaux Snec-CFTC